

## Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal

(Exécution de l'art.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ORDINAIRE

**Le 23 AOUT 2017 à 20 h 00**

\*\*\*\*\*

### Décisions prises et questions débattues

**Le Conseil municipal,**

**à l'unanimité :**

- CRÉE un poste d'adjoint technique à temps complet et SUPPRIME le poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.
- ADOPTE le nouveau règlement du préau qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2017.
- DÉCIDE à l'unanimité d'attribuer une somme de 580 € en bons d'achats répartie en : 1 bon de 55 €, 2 bons de 50 €, 2 bons de 45 €, 3 bons de 40 €, 4 bons de 35 €, 3 bons d'encouragements de 25 € et PRECISE que le lot de tout récipiendaire absent non représenté restera acquis à la commission de fleurissement.
- DÉCIDE d'offrir des bons d'achats au personnel.
- INFORME que l'ancienne motopompe des pompiers a été vendue.
- DÉCIDE la vente d'un lot de 6 stères de bois et d'un autre de 9 stères au prix de 30 euros le stère, dont l'attribution se fera par tirage au sort public et FIXE au 27 octobre 2017 la date limite d'inscription.
- DÉCIDE d'offrir un cadeau lors des départs en retraite du chef de corps des pompiers et de l'employé communal.

### Questions et informations diverses :

Monsieur le Maire :

- Informe
  - qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption urbain sur la propriété sise au 395 chemin de la Limodine.
  - qu'une pompe a été installée au cimetière.
  - qu'une étagère a été posée à la salle hors sac afin d'y mettre des livres à disposition des randonneurs.
- Rappelle que l'entretien des fils d'eau et accotements herbeux est à la charge des riverains.

Madame Christelle Méry :

- Informe que le retour à la semaine de 4 jours a été refusé par le syndicat de l'école (seule la commune de Sommeval y était favorable).

La séance a été levée à 20 heures 30



Sommeval, le 25/08/2017  
Le Maire, André Billet